

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2016

Renouvellement de convention « Conseil en Energie Partagé » entre la commune et Dieppe-Maritime

Cette convention permet de bénéficier du dispositif CEP : « Conseil en Energie Partagé » proposée aux communes par Dieppe-maritime. Les modalités d'intervention restent gratuites pour les phases 1 et 2, et désormais payante pour la phase 3. Cette dernière correspond à la phase d'accompagnement de la commune pour les projets de rénovation énergétique.

Résultats des comptages du radar pédagogique de Gennetuit et réflexion sur les aménagements possibles

Suite à la pose du radar pédagogique sur la RD 70, entre le 19 mai et le 20 juillet 2015, les résultats ont été communiqués par la Direction des Routes.

La vitesse moyenne est de 72 km/h et la plus haute est de 107 km/h.

Afin de sécuriser la zone considérée, vu les vitesses excessives relevées, un aménagement réducteur de vitesse est nécessaire.

Une réunion préalable sera organisée entre les trois communes : le Thil-Manneville, Offranville et Colmesnil-Manneville, pour réfléchir ensemble aux aménagements à envisager.

Personnel communal : Règlement intérieur

Un règlement intérieur a été adopté, pour une organisation optimale des services de la commune.

Informations et questions diverses

Syndicat des Bassins versants :

Hydraulique douce :

- Bassin de rétention d'Auppegard : sa mise en conformité réglementaire ainsi que des travaux d'amélioration sont inscrits dans la pré-programmation 2016. Ceux-ci seront étudiés au cours de la réunion de bureau du Syndicat afin de préparer le budget 2016.

- Val de Tessy : le projet s'inscrit dans le territoire Prioritaire "Entre Saane et Scie". Une animation a été mise en place par le SBV afin de travailler de concert avec les agriculteurs. En parallèle, en juillet 2015, un dossier de demande de financement auprès de la Région a été déposé, une réponse négative a été reçue en décembre.

Vote du budget :

Mercredi 23 mars 2016 à 18 h 30.

Arrêté sur les périodes d'éclairage public :

Un arrêté municipal sur les périodes d'éclairage public va être établi afin de prémunir la commune contre tout recours éventuel en cas d'accident sur le territoire de la commune.